

Enseignements élémentaire et secondaire

INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES

Éducation au développement et à la solidarité internationale

NOR : MENC0401147N

RLR : 525-0

NOTE DE SERVICE N°2004-097 DU 19-5-2004

MEN

DRIC - DESCO

SPR - DJEVA

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs d'école primaire ; aux chefs d'établissement ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux directrices et directeurs régionaux de la jeunesse et des sports ; aux directrices et directeurs départementaux de la jeunesse et des sports

Des enjeux majeurs

Le monde a atteint un niveau de développement et de richesse jamais égalé à ce jour. Dans le même temps, les inégalités entre les pays et entre les individus se sont aggravées, la pauvreté s'est accrue et de nouvelles tensions internationales sont apparues.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à permettre la réflexion sur les moyens d'y remédier, afin que tous les peuples et toutes les personnes aient le droit de contribuer au développement et d'en bénéficier. Elle entend donner une cohérence à la multiplicité d'informations auxquelles les enfants et les jeunes en milieu scolaire ou en dehors de l'école sont aujourd'hui confrontés. Elle vise à leur faire prendre conscience de l'interdépendance des régions du monde dans le processus de mondialisation, en orientant en particulier leur curiosité vers les réalités économique, sociale et culturelle des pays en développement. Les questions d'environnement, et plus généralement de développement durable, ont partie liée avec les domaines couverts par l'éducation à l'environnement vers un développement durable qui intègre pleinement, par le regard porté au niveau national, européen ou international, les valeurs associées à un développement solidaire (circulaire généralisation d'une éducation à l'environnement durable en cours de publication qui remplace la circulaire du 29 août 1977).

L'éducation au développement peut être abordée dès le plus jeune âge, de même qu'elle peut l'être dans toutes les disciplines et se prête particulièrement à une approche interdisciplinaire.

Elle trouve son inscription naturelle dans les dispositifs existants, tels que les itinéraires de découverte au collège, les travaux personnels encadrés au lycée et les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel en lycée professionnel.

Enfin, elle s'appuie sur des actions éducatives susceptibles de s'inscrire dans le cadre du projet d'école et du projet d'établissement ou dans le cadre de l'éducation extra-scolaire.

À cet égard, l'éducation au développement et à la solidarité internationale est de nature à mener les jeunes à s'engager dans des actions, ainsi qu'y invitent le guide de l'engagement et le site dédié à l'engagement des jeunes : ✦ <http://www.enviedagir.fr> (voir également la note sur "l'engagement des jeunes" publiée au B.O. n° 47 du 18 décembre 2003).

Cinq thèmes privilégiés

Parmi les grands thèmes qui font l'objet d'une réflexion et de propositions d'actions de la communauté internationale, cinq d'entre eux retiennent particulièrement l'attention :

- les droits humains : civiques et politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- le développement durable ;
- l'économie au service de l'homme ;
- la diversité culturelle ;
- l'éducation de qualité pour tous.

Il est recommandé aux personnels de l'éducation et aux acteurs de la jeunesse de sensibiliser les enfants et les jeunes à ces questions en s'appuyant sur des actions éducatives. D'autres thèmes sont suggérés dans la note d'instructions pédagogiques élaborée par le Haut conseil de la coopération internationale (HCCI) et disponible sur le site internet du ministère

✦ <http://www.education.gouv.fr> dans la rubrique "Europe et international" : "éducation au développement").

Acteurs et partenaires

Pour mener les diverses actions d'éducation au développement, les établissements scolaires et les services déconcentrés de la jeunesse (correspondants relations internationales) sont invités à s'attacher

le concours des collectivités territoriales, ainsi que celui d'intervenants extérieurs qualifiés offrant toutes garanties au regard du service public, notamment les organisations de solidarité internationale et les centres de recherche, de documentation et d'information sur la solidarité internationale, en particulier les centres de documentation du réseau **RITIMO**, dont la liste des 40 centres et les bases de données bibliographiques sont consultables sur le site internet :

✦ <http://www.ritimo.org>

On encouragera, autant que possible, le recours aux organisations de solidarité internationale issues des migrations, aptes à jouer un rôle mobilisateur du fait de leur contribution effective au développement de leurs pays d'origine, de la valorisation des cultures dont elles sont porteuses et de l'esprit de solidarité qu'elles incarnent (voir le site internet du **FORIM**, plate-forme nationale créée en mars 2002 : ✦ <http://www.forim.net>)

De nombreuses associations assurent une mission d'information, d'accompagnement et d'éducation en matière de développement.

Mention particulière est faite ici de la campagne "Demain le monde" menée par un collectif d'associations de solidarité internationale, depuis 1994, coordonné par Solidarité laïque, qui promeut, tous les deux ans, un thème d'action spécifique (l'eau, le défi alimentaire, l'éducation pour tous, le développement durable).

Pour les années scolaires 2004-2005 et 2005-2006, la campagne "**Demain le Monde**" a choisi le thème "migrations et développement durable", en le déclinant autour de trois axes principaux : les migrations : un phénomène ancien, complexe et évolutif ; les migrations et le codéveloppement ; les migrations et la citoyenneté.

Cette campagne vise à sensibiliser le public jeune, propose des outils pédagogiques et soutient des projets au niveau local ✦ <http://www.globenet.org/demain-le-monde>

Le Comité français pour l'UNICEF est également un partenaire privilégié pour la communauté éducative

✦ <http://www.unicef.asso.fr>

Dans le même sens, **les parcours civiques**

invitent les acteurs du monde de l'éducation à s'inscrire dans une dynamique pour enrichir les projets éducatifs à destination des jeunes. Prenant appui sur les journées nationales de sensibilisation comme la journée du refus de la misère (17 octobre), la journée des droits de l'enfant (20 novembre), la journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier), la journée de lutte contre le racisme (21 mars), les enseignants et les jeunes peuvent ensemble choisir et construire un parcours à travers ces différentes journées. Un centre de ressources

✦ <http://www.cidem.org> spécifique à chaque journée soutient la réalisation de ces parcours.

Des temps forts

En matière d'éducation au développement et à la solidarité, l'année scolaire est marquée par des temps forts qui sont l'occasion de mettre en valeur initiatives et projets :

Du 9 au 17 octobre : les journées ALIMENTERRE, autour de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre)

Personnels de l'éducation et élèves sont invités à engager un travail de réflexion sur "le droit à une alimentation saine et suffisante". Cette campagne menée par le Comité français pour la solidarité internationale (cf. le site internet du CFSI : ✦ <http://www.cfsi.asso.fr> - mobilise cent vingt associations. Elle traite de la faim et de la malnutrition qui touchent deux milliards de personnes dans le monde, surtout des paysans et leurs familles. Elle développe des éléments d'analyse ciblés sur les enjeux de production et de commercialisation des produits agricoles et promeut leur intégration au sein du droit international. Elle offre aux enseignants des outils pédagogiques disponibles auprès du CFSI et leur permet de bénéficier d'intervenants, professionnels du développement et producteurs du Sud, mobilisés dans le cadre des journées ALIMENTERRE organisées dans de nombreuses villes. En 2003, plus de 100 000 personnes ont été directement touchées par les animations et débats, dont 37% de scolaires.

Les enseignants peuvent également consulter le site internet de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : ✦ <http://www.fao.org>

Du 13 au 21 novembre, la Semaine de la solidarité internationale se déroule partout en France dans de nombreux lieux de la cité, en particulier à l'école et à l'université. Opération nationale décentralisée d'information et de sensibilisation à la solidarité internationale, elle a lieu chaque année, depuis 1998, durant la troisième semaine de novembre. Coordonné par le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) et animé par un comité de pilotage qui associe de multiples acteurs, ce grand rendez-vous annuel rassemble l'ensemble des structures impliquées, à différents degrés, dans le champ de la solidarité internationale, que celle-ci soit leur activité principale ou non. Il s'agit majoritairement d'associations et aussi de collectivités territoriales, d'établissements scolaires, de structures de l'éducation populaire, ainsi que de centres d'information jeunesse, de syndicats, de mutuelles, de comités d'entreprises. Durant la Semaine, ces acteurs de la solidarité internationale réalisent des animations auprès de tous les publics. Leur objectif est de faire découvrir leurs activités quotidiennes en partenariat avec les acteurs du Sud et de l'Est, de donner des outils pour mieux comprendre la complexité du monde et de proposer des pistes d'actions concrètes pour donner à chacun envie d'agir en citoyen solidaire et de participer à sa manière à la construction d'un monde plus juste

site internet : ✦ <http://www.lasemaine.org>

Chacun est invité pendant cette Semaine, en milieu scolaire et en dehors de l'école, à réaliser des actions en ce sens.

En 2003, ce sont plus de 1800 animations (temps de réflexion : débats, forums, colloques -animations culturelles : expositions en tous genres, projections-animations conviviales et festives : concerts et buffets du monde, petits déjeuners solidaires, tournois sportifs, bus de la solidarité...) - dont 436 à destination des enfants, des jeunes, des étudiants (soit une animation sur quatre) - qui ont composé le programme national de cette 6ème édition. Plus de 200 animations se sont tenues à l'école (63 en primaire, 72 au collège, 77 au lycée), plus de 140 à l'université ou dans des grandes écoles et plus de 80 dans des structures d'éducation populaire. La Semaine de la solidarité internationale est membre de la Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale coordonnée par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe. Semaine annuelle d'activités ciblées dans plus de trente pays membres du Conseil de l'Europe, elle réunit des écoles, des universités, des organisations de jeunesse et des collectivités territoriales

➤ <http://www.nscentre.org>

En 2002, le Conseil de l'Europe a attribué le prix "Conscience du Monde" à la Semaine de la solidarité internationale.

Dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale se tient, chaque année dans une ville différente, un temps fort en milieu universitaire : **la Semaine de la coopération et de la solidarité internationale à l'université**. Lancée en 2001 à l'initiative du Haut conseil de la coopération internationale, soutenue par la conférence des présidents d'université ainsi que par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette opération vise, en particulier, à sensibiliser les étudiants aux enjeux contemporains de la coopération et de la solidarité. Chaque année, un groupe d'universités volontaires accueille cette manifestation, dont le thème porte sur la coopération avec une aire culturelle particulière. La première semaine, organisée par le pôle universitaire de Bordeaux, avait pour thème la coopération avec l'Afrique sub-saharienne. La deuxième édition, organisée par les universités d'Aix-en-Provence, Marseille et Avignon a concerné les pays arabes du bassin méditerranéen. La troisième édition, organisée par le pôle universitaire de Toulouse, a porté sur l'Amérique latine. En 2004, les universités de Grenoble organiseront cette manifestation qui aura pour thème le Sud-est asiatique.

En avril et en mai, des initiatives internationales et nationales contribuent à promouvoir l'accès à une éducation pour tous, facteur clé du développement durable et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. À titre d'exemple :

- la campagne mondiale de l'éducation (CME)

La mission de la CME est de défendre le droit à une éducation gratuite et de qualité pour tous, notamment à l'occasion de la Semaine mondiale de l'éducation. En avril 2005, date anniversaire du Forum mondial de Dakar, cette Semaine proposera des outils pédagogiques et soutiendra des initiatives locales pour valoriser le droit à une éducation de qualité pour tous. Dans les établissements scolaires, les centres de loisirs, les équipements de quartier (MJC, bibliothèques...), tous, enseignants, animateurs et élèves, sont invités à réaliser des lettres, des dessins et des activités d'éducation au développement pour défendre ce droit fondamental.

La CME est animée en France par des syndicats enseignants, des associations complémentaires de l'école et des associations de solidarité internationale.

- la campagne "Pas d'école, pas d'avenir !", dans le cadre de la Quinzaine de l'école publique

Le pays choisi pour 2004 est le Maroc. À l'occasion de cette quinzaine, sont créés des outils de communication et des outils pédagogiques à l'intention des enseignants, des enfants et des jeunes. Tous les projets à soutenir sont consultables en ligne.

Toutes les informations sur ces deux initiatives, ainsi que les outils pédagogiques correspondants, sont disponibles sur les sites de Solidarité laïque ➤ <http://www.solidarite-laique.asso.fr> et de la Ligue de l'enseignement ➤ <http://www.laligue.org>

Les outils

Outre les documents pédagogiques mentionnés au fil de cette note, sont recommandés deux ouvrages réalisés respectivement dans les académies d'Alsace et de Franche-Comté. Ils comportent des définitions, des pistes de réflexion et les éléments méthodologiques et pratiques utiles pour monter tout type de projet (animation, échange, partenariat) :

- le classeur intitulé "Éduquer au développement et à la solidarité internationale : pour une citoyenneté ouverte sur le monde" (disponible au CRDP de Strasbourg : direction@crdp-strasbourg.fr) ;

- le guide intitulé "Pour une éducation au développement et à la solidarité internationale" (disponible auprès du rectorat de Besançon : ce.relinter@ac-Besancon.fr) ;

- les guides régionaux de l'engagement qui sont disponibles sur le site :

➤ <http://www.enviedagir.fr>

La plate-forme d'éducation au développement et à la solidarité internationale, outre sa fonction de représentation du milieu associatif de la solidarité internationale, a pour objectif l'appui méthodologique aux acteurs d'éducation au développement et à la solidarité internationale. Elle propose une base de données d'outils pédagogiques et une base de données d'échanges d'expériences d'éducation au développement, ainsi que des publications. Par ailleurs, elle anime des groupes de travail permettant aux acteurs, engagés dans les différentes campagnes d'éducation au développement, ou intervenant en dehors de ces campagnes, d'échanger sur leurs pratiques d'éducation au développement afin d'en améliorer et d'en élargir l'impact

site internet : ➤ <http://www.pfeads.org>

Bilan des actions

Un suivi des actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale est effectué au niveau national.

Chaque recteur veillera à s'assurer qu'au sein de son académie un responsable coordonnera l'action des divers réseaux concernés ainsi que les remontées de terrain. En fin d'année scolaire 2004-2005, chaque rectorat adressera la synthèse des informations de son académie au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des relations internationales et de la coopération, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Chaque directeur régional de la jeunesse et des sports adressera un bilan des actions recensées à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (bureau DJEPVA B3) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Je vous remercie de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'information sur ces possibilités d'actions éducatives soit largement disponible (affichage en salle des professeurs ou au centre de documentation, présentation en réunion, diffusion auprès des associations de jeunesse, etc) afin, notamment, que les initiatives des enseignants puissent être intégrées dans le projet d'école et dans le projet d'établissement.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,
Le directeur des relations internationales et de la coopération
Daniel VITRY
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR
Pour le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative
et par délégation,
La directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Hélène MATHIEU

[haut de page](#)

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche